

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2015**

OBJET

**17 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS
FONCIERES – ANNEE 2014**

N° 2015-12-17

NOMENCLATURE : 8/4/4

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre décembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 3

Florence CABRESIN donne pouvoir à Philippe LEBASTARD

Aurora ROOKE donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU

Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Martine MOREL

Abstention : 1

Gwénola LEBRETON

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...3
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

La loi N° 95-127 du 8 février 1995 a fixé les nouvelles dispositions visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités.

Chaque année, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières doit donc faire l'objet d'une délibération, qui est annexée au compte administratif.

Le bilan pour l'année 2014 est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour, décide :

- D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2014 tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le 14 décembre 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20151214-2015-12-14-DE17-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2015
Date de réception préfecture : 16/12/2015

Publié le 16/12/15

